

# DOSSIER : Précarité : il faut en finir !

Pages 4 et 5



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Le journal de la FSU13

" Il s'agit d'oser enfin  
se redresser. Se tenir  
debout. Prendre la  
parole à son tour. Se  
sentir des Hommes."

Simone Weil, juin 1936

Psychologues scolaires :  
un nouveau statut  
et des élections

page 6

Marseille : « Plan Marshall »  
pour les écoles...  
un scandale !

page 7



Agenda militant ?  
Infos diverses ?  
Sections locales ?

Un seul clic :

[www.fsu13.fr](http://www.fsu13.fr)

## EDITO

Macron est passé en quelques semaines de Jupiter à Thatcher ! Les contre-réformes libérales s'accumulent, les provocations et suffisances des ministres deviennent insupportables et la dérive à l'anglo-saxonne se dessine clairement.

Ainsi la place de la Fonction Publique, de ses missions et l'avenir des services publics sont de nouveau mis en cause ; des suppressions massives de postes se profilent dans l'Education et la Territoriale ; le gouvernement annonce une redéfinition des missions de l'Etat pouvant aboutir à des privatisations ou des abandons de missions au secteur privé ; c'est la protection sociale qui est remise en cause par l'étatisation et la fiscalisation de la Sécurité Sociale.

Dans ce contexte, l'intersyndicale Fonction Publique reste toujours unie. C'est ce qui a permis la réussite de la grève et des manifestations du 10 octobre, qui, si elles n'ont pas débouché sur la satisfaction de toutes les revendications, ont permis de compenser la hausse de la CSG et mis à mal la stratégie gouvernementale. La FSU continue d'œuvrer pour maintenir l'unité avec des actions tout au long du mois de novembre.

La FSU 13 partage les inquiétudes des organisations syndicales qui condamnent les remises en cause des droits sociaux des salariés, contenues dans les ordonnances. C'est pourquoi elle s'est associée aux journées interprofessionnelles d'action depuis la rentrée. Nous sommes en effet convaincus que c'est par un mouvement associant public et privé et remettant en cause l'ensemble des fondements de la politique menée que nous avons le plus de chances de gagner.

Afin de bâtir une perspective de victoire, il est nécessaire de continuer à inscrire notre mouvement dans l'unité. La FSU13 propose à ses partenaires de préparer en commun des « Etats généraux du mouvement social » pour combattre ensemble cette politique de soumission à la finance mondialisée.

Pierre-Marie Ganozzi

## Succès aux élections pour le syndicat national de l'environnement (SNE-FSU)

Le 17 octobre avaient lieu les élections au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour les personnels contractuels sous quasi-statut environnement.

Ces élections concernaient 800 personnes dans 14 établissements (les Parcs Nationaux, l'Etablissement Public du Marais Poitevin, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Agence Française pour la Biodiversité et le Conservatoire du Littoral).



Sur 8 sièges : 1 pour la CGT, 1 pour FO, 1 pour la CGC et 5 pour le SNE-FSU.

Avec ces 5 sièges, le SNE-FSU acquiert une majorité absolue dans une nouvelle instance dont les prérogatives portent sur les taux de promotions, la réévaluation du régime indemnitaire et surtout sur la transparence de gestion.

Ce vote des agents valide la présence et le travail de terrain du SNE-FSU !

## Lycée Saint-Ex : chronique de luttes prioritaires en lycée

**D**écembre 2016 : les lycées ZEP en grève obtiennent du Ministère des moyens supplémentaires laissant espérer une DGH 2017 acceptable.

**Juillet 2017** : deux Secondes supplémentaires, la 17ème et la 18ème, sont créées in extremis pour accueillir les élèves du secteur. Le Rectorat finance les ouvertures, mais le seul lycée des 15ème et 16ème arrondissements, dont tous les collèges de secteur sont en REP+, est passé de 1500 à 1800 élèves en 4 ans. Toutes les classes sont à 30.

**Septembre 2017** : c'est le coup de massue, 30 adultes, c'est-à-dire 30 collègues en CUI vont disparaître. La Vie Scolaire perd un quart de ses moyens. Rassemblement au Rectorat. Refus de commencer les cours. Le Recteur se déplace le jeudi 7. L'après-midi, à la Préfecture, la DSDEN s'engage à nous restituer 10 CUI. Belle victoire, mais chacun sait que cela ne suffira pas.

**Octobre 2017** : on se croirait déjà en décembre, les incidents se multiplient, la tension est nette. Les AED sont épuisés, les CPE, les profs, les agents, tout le monde le voit : impossible de continuer. Le jeudi 5 tout s'arrête au lycée, jusqu'au mardi 10, où la grève nationale est suivie à 70%. Saint Ex, en tête de cortège, improvise une AG : la DASEN nous attribue 3 AED et 2 CUI supplémentaires. On revient au nombre d'adultes de 2016 en Vie Scolaire. On reprend le travail.

Beau bilan pour cette lutte à rebondissement menée dans une unité exemplaire. Mais le taux d'encadrement en Vie Scolaire n'est pas rétabli. A suivre ?

Caroline Chevé



## Actualités du SNICS académique (syndicat national des infirmier-e-s conseiller-es de santé)

Les commissaires paritaires du SNICS ont eu à la dernière CAPA de grandes difficultés à faire respecter le droit à mutations des personnels. En effet, de nouvelles règles sont apparues sans aucune concertation ni même information des représentants des personnels.

Antérieurement, les demandes de mutation des collègues d'une autre académie vers la notre étaient accordées en fonction des priorités légales et du nombre de postes prévus pour les entrants. Elles étaient donc placées sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement intra-académique. Or cette année, l'administration a décidé de faire rentrer les inter-académiques au barème, ce qui veut dire que ces collègues venues d'autres académies postulent sur des postes précis et peuvent les obtenir au détriment des collègues de l'académie. **Ce qui a pour conséquence d'entraver voire bloquer la totalité du mouvement infirmier dans l'académie.**

Par ailleurs, l'entrée des inter-académiques ne permet pas de cascades car elles ne libèrent pas de postes dans l'académie ce qui fige l'ensemble du mouvement ! Malgré nos arguments l'administration campe sur ses positions.

Deuxième changement de règle : les collègues stagiaires, titulaires au 1<sup>er</sup> septembre, pouvaient jusqu'à présent participer au mouvement en fonction de leur barème. Or cette année l'administration a instauré une règle restrictive pour les stagiaires **sans en informer les représentants des personnels**. Par exemple, une stagiaire s'est vu refuser une mutation sur un poste resté vacant.

Tout cela est inadmissible et nous avons demandé une audience au recteur pour aborder ces problèmes.

Laurence Fage



Directeur de publication : Roland Zanganelli  
Rédacteur en chef : Pierre-Marie Ganozzi  
Photos : Mathilde Freu  
Maquette : Christophe Doré

FSU 13  
Le bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Bouches-du-Rhône  
23, boulevard Charles Nédélec,  
13003 Marseille  
Bulletin trimestriel N°232 novembre 2017  
N° CPPAP 0917 S 07454  
N° ISSN 1771.0383  
Dépôt légal : 17 février 2011  
Tiré sur rotative offset à l'imprimerie CCI,  
9 Avenue Paul Héroult 13015 Marseille  
Directeur de publication : Roland Zanganelli  
Rédacteur en chef : Pierre-Marie Ganozzi

## Mobilisations sociales !

Le gouvernement poursuit une politique libérale lourde de conséquences pour les salariés du privé et du public, ainsi que pour les chômeurs et les retraités et remet en cause notre modèle social. Le gouvernement annonce une réforme du système des retraites à prestations définies visant la mise en place d'un système universel dans lequel l'équilibre budgétaire des caisses de retraites serait assuré par un système de « points », dont la valeur pourrait fluctuer en fonction de la conjoncture économique. Une telle réforme serait une remise en cause majeure du statut de la Fonction Publique en faisant disparaître le code des pensions (et l'idée que les retraites sont un salaire continué porté au budget de l'Etat).

**Dans un cadre unitaire inédit avec toutes les fédérations de fonctionnaires, la FSU s'engage dans un combat qui nécessite une difficile et longue mobilisation pour la défense de la Fonction Publique au service du bien commun, pour :**

- **La revalorisation salariale**, combattre le gel de la valeur du point d'indice et obtenir l'annulation ou la compensation de la CSG sur le traitement indiciaire, permettre une réelle amélioration du pouvoir d'achat des actifs et des retraités.

- **La reconnaissance du travail des personnels** passant par l'amélioration des déroulements de carrière, la défense des avancées du protocole PPCR et une vraie reconnaissance par de nouvelles étapes de revalorisation des grilles indiciaires.

- **Des conditions de travail améliorées** : des créations d'emplois statutaires pour répondre aux besoins (hausse démographique, réduction de la taille des classes, des services publics à proximité des usagers, ...), une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux, le respect des personnels et de leurs fonctions.

- **L'annulation du retour du jour de carence** en cas d'arrêt de travail pour maladie.

- **La pérennisation des missions exercées par les agents en contrats aidés** et l'abandon de la suppression de 120 000 emplois.

Sur le plan national et pour la FSU 13, la journée du 10 Octobre a été un succès, tant au niveau des taux de grévistes qu'en termes de nombre de manifestations et de manifestants. A Marseille notre Fédération est parvenue à rassembler en tête de manifestation, à organiser et sécuriser un cortège imposant (plus de 3 000 personnes), composé d'une grande diversité dans la représentation de nos syndicats nationaux. Les deux camions et ballons décorés aux couleurs quadrichromes étaient un outil indispensable pour réunir nos militants et sympathisants. Pour ce qui est de la médiatisation, la FSU 13 a été omniprésente.

Cette journée a démontré non seulement que les fonctionnaires sont déterminés à défendre leurs métiers, leurs salaires et leurs statuts, mais aussi que la FSU a un rôle moteur à jouer dans le travail intersyndical. Ainsi la FSU 13 a été la cheville ouvrière de cette journée d'actions communes pour la Fonction Publique à Marseille. Ainsi, notre présence devant la Préfecture le matin jusqu'à la manifestation unitaire de l'après-midi, témoigne de notre volonté d'agir en faveur de l'unité, en refusant d'entériner les divisions a priori du mouvement syndical. Ainsi la FSU 13 continuera d'œuvrer pour l'unité des forces syndicales, sans en rabattre sur ses revendications. Elle participera aux réunions intersyndicales, sans exclusive, tout en préservant le souci de garder à l'esprit les attentes des collègues et la perspective de construire des mouvements d'ampleur dans le but de faire céder le gouvernement.

**C'est pourquoi la FSU 13 propose que les suites de l'action soient construites dans l'unité, sous des formes diversifiées, en prenant en compte les rythmes et les attentes des différents secteurs de la société. Pour les fonctionnaires, la FSU devrait proposer de nouveaux rendez-vous avant le vote du budget au Parlement.**



# Précarité : il

## La précarité dans la Fonction Publique Territoriale (au sein du Conseil Régional PACA)

Contrairement à l'image du fonctionnaire « protégé » par son statut, l'emploi public, comme la société d'une façon générale, évolue et se voit toucher par la précarité de certains de ses agents. Des trois fonctions publiques, c'est la fonction publique territoriale (FPT) qui emploie le plus fort taux de non titulaires (1 agent sur 5) et qui offre les plus faibles rémunérations, et donc les plus faibles retraites.

L'action publique a vu une accélération des dérogations aux emplois permanents et a rendu possible le recours excessif aux agents non titulaires aux contrats à durée déterminée, aux temps non complets et aux emplois aidés temporaires.

Les filières animation, médico-sociale, culturelle et les emplois liés à la petite enfance, aux services à la personne, à l'entretien des locaux (au sein desquels les femmes s'avèrent fortement surreprésentées) sont particulièrement concernés. Ainsi, parmi les agents non titulaires en situation instable et d'incertitude professionnelle, les femmes représentent 68 % des non-titulaires. En outre, dans les grandes collectivités, les catégories A, souvent dans des « métiers émergents » (développement local, politiques publiques d'aménagement...), sont surreprésentées mais les catégories C constituent aussi une part importante (100 000) des non-titulaires en situation de précarité.

Fait nouveau, inhérent à notre société socialement fracturée : une précarité grandissante de certains agents titulaires, du fait principalement des bas salaires pratiqués et qui entraînent une précarité financière. L'insuffisance d'information engendre une précarité des

droits laissant ainsi les agents sans moyen pour se défendre. Les plus touchés sont les agents à temps non complet (13 % des agents titulaires, soit 165 000 agents), et, là encore, il s'agit souvent d'agents de catégorie C et de femmes. Le coût du logement constitue, selon les régions, un grand facteur de vulnérabilité et les procédures de surendettement se multiplient.



Au sein du Conseil Régional PACA, depuis début septembre, la suppression des contrats aidés compromet fortement le fonctionnement des établissements scolaires. En effet, au sein des lycées de la Région plus de 340 postes sont concernés ! Or ces emplois et ces missions sont devenus indispensables dans les établissements scolaires (accueil, entretien, restauration, maintenance, espaces verts, etc...).

L'administration nous a annoncé que seulement 30 contrats aidés seraient reconduits en 2018. C'est inadmissible pour la FSU !

Nous exigeons que des solutions concrètes soient apportées pour compenser la surcharge de travail causée par l'arrêt brutal des contrats aidés. A l'heure actuelle rien n'est prévu par l'administration. La FSU ne lâchera rien et demandera que des renforts soient accordés aux établissements concernés et que des suppléances soient proposées à ces personnels qui vont se retrouver sans rien du jour au lendemain.

*Frédéric Quet, Jean-Jacques Nicolai*

## Toujours la précarité au CD13

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a pris la décision le 12 octobre dernier de prendre à sa charge les 300 contrats aidés dans les collèges sur des missions de Techniciens et Ouvriers de Service (TOS). En effet, suite à la décision du gouvernement Philippe de supprimer les CUI, les équipes d'ATC dans les collèges se retrouvaient réduites et les tâches étaient automatiquement reportées sur les personnels restants, surfaces bâties, espaces verts, restauration, etc...

Cette situation a révélé l'insuffisance de la dotation en personnel que la FSU a toujours dénoncée. Lorsque nous avons été transférés de l'Etat vers les collectivités locales, la moyenne était de 10,5 postes

par collège alors qu'il en aurait fallu 13, préconisation d'ADF (Assemblée des Départements de France). Ainsi les Bouches du Rhône ont récupéré le Système de Répartition des emplois et l'ont légèrement optimisé. Aujourd'hui ce qui s'est passé pour les CUI est révélateur du manque d'emplois d'agents dans les collèges du 13. C'est pourquoi la FSU revendique la création de 2 à 3 postes par collège, en fonction de sa taille et de son classement (REP ou autre).

La présidente du CD13, Madame Vassal, ne pouvait pas annoncer un plan de 2 milliards d'euros sur 10 ans voté à l'unanimité par les élus, pour les collèges (appelé «plan Charlemagne») et laisser les missions des TOS qui incombent au départe-

ment dans une situation au bord de la crise. Ainsi, l'accroissement des charges dû à la suppression des CUI et le conflit qui couvait depuis plusieurs mois, ont entraîné plusieurs mouvements de grève locale.

Demain, même si la situation devrait se débloquer, ce sera toujours à l'aide d'emplois précaires. La FSU revendique la résorption de la précarité par l'intégration de ces personnels sous contrats dans la FPT (Fonction Publique Territoriale) et la création d'emplois suffisants, sans aucune externalisation des missions, afin d'assurer le meilleur service pour les élèves et les usagers.

*Nicolas Spinazola, Bruno Bidet*

# faut en finir !

## Les contrats aidés dans le premier degré...

**E**n juin dernier, le gouvernement a supprimé plus de 70% des emplois aidés : 84 000 prévus au budget 2018 en juillet contre 310 000 en 2017 et 479 000 en 2016. Bien sûr, à aucun moment il n'a traversé l'esprit de nos gouvernants de remplacer ces contractuels par des postes statutaires... pourtant les besoins sont là ! Après une mobilisation pour défendre les victimes de ce plan social, le gouvernement a reculé et programmé 200 000 contrats au budget 2018.

Pour la FSU, les contrats aidés sont évidemment loin d'être satisfaisants. Un agent sur cinq est aujourd'hui en situation de précarité dans la Fonction Publique. Pour la FSU, cette situation porte atteinte à la dignité des personnels. Notre fédération défend le principe du concours, sans exclure le maintien de recrutements sans concours dans le premier grade de la catégorie C pour son rôle d'insertion sociale, mais encadré par des modalités qui en assurent la transparence.

À l'échelle de notre département, les sup-

pressions des Aides Administratives à la Direction d'École (AADE) du premier degré vont concerner plus de 900 personnes. C'est pourquoi, dès les premières alertes sur la fin des contrats aidés, début juillet, le SNUipp-FSU 13 s'est engagé dans cette mobilisation contre la précarité et le manque de moyens en initiant un mouvement unitaire, composé à présent de huit syndicats et deux associations de parents. Il a alerté sur les drames humains et a proposé aux autres organisations syndicales une première pétition (plus de 3 000 signatures), déposée en préfecture à l'issue d'un premier rassemblement le 12 juillet.

En septembre, le SNUipp-FSU 13, soutenu par la FSU 13, a initié un rassemblement avec une deuxième audience en préfecture à la clef et plus de 9 000 nouvelles signatures ont été remises mais les services préfectoraux comme ceux de la DSDEN 13 se sont dits tenus d'appliquer les ordres ministériels à la lettre et donc de supprimer tous les postes d'AADE d'ici l'été 2018. Depuis, l'intersyndicale élargie a rencontré le Recteur et a pu mettre en lumière autant les problèmes des person-

nels, traités comme de simples variables d'ajustement du marché de l'emploi, que ceux rencontrés par les établissements, notamment sur les questions de sécurité et de responsabilités, que de surcharge de travail pour les directrices et directeurs. Dans le même temps, dans le milieu associatif, victime lui-aussi du plan social gouvernemental, une journée noire des associations (soutenue par le SNUter-FSU) a été décrétée le 18 octobre.

La réduction des contrats aidés rapportera à l'État autour de 600 millions d'euros en 2018 (Cour des comptes, juin 2017). Mais combien coûteront le RSA et le chômage ? Quasiment autant d'après le rapport de cette même Cour des comptes sur les finances publiques locales d'octobre 2017. Au regard des plus de 4 milliards que va coûter à l'État la baisse de l'impôt sur la fortune (850 M€ contre 5Md€), il est clair que les choix du Président Macron et du gouvernement sont à l'avantage des plus riches et non des publics les plus fragiles !

*Corinne Vialle, Pascal Prélorenzo*

## ... et dans le second degré

**P**armi les non titulaires exerçant dans l'Éducation Nationale, il y a certains personnels précaires dans le second degré :

- les contrats unique d'insertion (CUI)
- les assistants d'éducation (AED)
- les accompagnants d'élèves/enseignants en situation de handicap (AESH)

Les AED sont des CDD de droit public, destinés aux personnes ayant au moins un baccalauréat. Le recrutement est effectué par l'établissement. Les missions des AED sont l'encadrement, la surveillance des élèves, d'aider à l'utilisation des TICE, de participer aux actions de prévention et de sécurité ou de soutenir l'accompagnement pédagogique.

La durée maximale du CDD AED est de 6 ans. La rémunération est basée sur un niveau de diplôme BAC.

Les AESH sont des contrats de droit public, en CDD ou en CDI, créés en 2014. Les conditions de recrutement sont soit avoir un diplôme en médico-social soit avoir 2 ans d'expériences dans l'inclusion des élèves en situation de handicap. Le

recrutement est effectué par le DASEN ou par l'établissement en fonction des missions. Les missions des AESH sont d'apporter une aide individualisée ou mutualisée aux élèves en situation de handicap ou d'apporter un appui au dispositif collectif de scolarisation (ULIS).

Au bout de 6 ans de CDD, le renouvellement ne peut être qu'en CDI. La rémunération est basée sur un niveau de diplôme BEP, bien que les missions nécessitent des temps de préparation, de suivi, d'adaptation régulier aux élèves.

Les CUI sont des contrats de droit privé, destinés aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Le recrutement pour un Emploi Vie Scolaire (EVS) est effectué par l'établissement. Les missions des EVS sont d'aider à l'intégration des élèves en situation de handicap (AVS), d'aider à l'accueil, à la surveillance et à l'encadrement des élèves ou d'aider à l'utilisation des TICE.

Le recrutement est possible par les collectivités territoriales pour remplir des missions comme l'entretien, la restauration.

La durée maximale du CUI est de 24 mois

sauf pour les personnes de plus de 50 ans ou en situation de handicap. Ce sont des contrats faiblement rémunérés.

L'employeur reçoit une aide de l'État et est exonéré de cotisations, mais il doit favoriser l'accès rapide à un emploi durable.

À l'annonce de la fin des renouvellements de CUI en juillet 2017, les mobilisations ont permis que les CUI-AVS soient renouvelés pour permettre un recrutement important en CDD AESH. Des actions dans des établissements ont permis quelques renouvellements de CUI pour la surveillance et l'accueil.

Les missions et les types de contrats sont divers. Ils peuvent remplir certaines missions temporaires mais la plupart répondent à des besoins permanents de l'Éducation Nationale.

Les missions et les personnes qui les remplissent doivent avoir un véritable statut au sein de l'Éducation Nationale.

*Guilhem Paul*

# PSY-EN : une avancée historique ! Et des élections professionnelles...

Après 30 ans de lutte, le ministère de l'Éducation Nationale a enfin reconnu la nécessité d'un corps de psychologues bien identifié, de la maternelle à l'université. La ténacité du SNES-FSU et du SNUIPP-FSU a eu raison des tentatives du ministère de retour en arrière. La création du corps des Psy-EN est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. C'est la conséquence d'un projet soutenu par la FSU mais également des associations professionnelles de psychologues. Le groupe de travail (GT 14) a abouti à la rédaction de deux référentiels permettant d'identifier officiellement le rôle des psychologues dans l'institution : l'un porte sur les activités, l'autre sur les connaissances et compétences, référentiels qui devraient protéger les psychologues EN des injonctions de l'administration ou de toute autre structure.

Ainsi, le décret paru en février 2017 aura des répercussions sur tout le système éducatif : « les psychologues prennent part à l'instauration d'un climat scolaire serein (...) et à la sensibilisation des enseignants sur les caractéristiques du développement psychique de l'enfant et de l'adolescent ».

Les syndicats de la FSU ont tenté d'éviter les risques d'instrumentalisation de la psychologie « scolaire » et ont œuvré à la création d'un corps de psychologues dont la spécificité est l'éducation. Ceci dans l'intérêt des élèves, des familles mais aussi des personnels : créer les conditions d'un développement harmonieux de la personnalité des enfants et des adolescents, appréhender leurs difficultés dans leur rapport aux apprentissages et aux savoirs. Il a fallu se battre contre les résistances de ceux qui dans la psychologie à l'École ne voyaient qu'un moyen de diagnostiquer les enfants « inadaptés » et de limiter l'orientation à la gestion des flux, une orientation soumise à l'employabilité locale et aux dictats économiques.

Le référentiel métier décline les compétences communes des psychologues du primaire et du secondaire. Il précise les compétences spécifiques des Psy-EN ainsi que celles des Directeurs de CIO (centres d'information et d'orientation). Ces missions communes aux Psy-EN sont donc exercées en direction de l'institution, des enfants, des adolescents et de leur famille, des équipes et de la communauté éducative.

Des acquis essentiels :

- Le respect du cadre déontologique et des principes éthiques de la profession réglementée de psychologue.
- La reconnaissance de l'expertise des psychologues de l'EN dans la conception de leurs méthodes et de leurs interventions et le choix de leurs outils.

Le nouveau recrutement s'adresse à des titulaires de Master 2 Psychologie qui doivent choisir leur spécialité : EDA (Éducation, Développement, Apprentissages) ou EDO (Éducation, Développement, conseil en Orientation scolaire et professionnelle).

Mais la bataille continue. Les Psy-EN du secondaire ont enfin gagné l'accès à la hors classe avec la création du nouveau corps. Cependant, le temps de travail imposé et les primes et indemnités restent beaucoup plus avantageuses pour le premier degré. En attendant la signature du décret, le MEN a annulé les anciens textes : les rémunérations de septembre ont été amputées contrairement aux engagements (cf. pétitions en ligne sur le site du SNES). Un autre combat reste à mener : le maintien des

RASED et des CIO qui doivent rester un service public de proximité.

Les Psy-EN veillent à la qualité de la formation proposée aux stagiaires Psy-EN et exigent une formation permanente à la hauteur de leurs missions, des transformations de notre société, des enjeux de l'école.

Dans tous les syndicats de la FSU, les psychologues de champs d'exercice divers participent à des négociations sur le métier. Par ailleurs, des temps de réflexion leur sont proposés par la FSU. Ces rencontres, en complément d'apports théoriques très enrichissants, permettent à ces professionnels de sortir de leur isolement, de se battre pour leurs conditions d'exercice, avec comme point commun le respect de leur déontologie et le respect irréductible de l'intérêt de la personne.

Du fait de la création du nouveau corps, des élections professionnelles

sont organisées. Une liste commune SNES/SNUIPP est proposée pour les élections du 28 novembre prochain. Votez et faites voter pour la liste FSU, SNES/SNUIPP !

Rose Di Salvo

**CAPA**  
Psy-ÉN

**Élections professionnelles**  
du 28 novembre 2017

**Conforter le nouveau statut,**  
**faire respecter nos droits !**

**VOTEZ**

**sn es** **SNUipp** **U.** **ENGAGÉS**  
FSU FSU F.S.U. AU QUOTIDIEN

**PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**UNE AVANCÉE HISTORIQUE**  
Le SNES-FSU et le SNUIPP-FSU ont très largement contribué à la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale. C'est l'aboutissement d'une longue bataille de nos syndicats pour assurer la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif. Les psychologues de l'ÉN ont un rôle important à jouer, auprès des élèves, auprès des familles, auprès des équipes pluri-professionnelles, pour réduire les inégalités scolaires et au-delà les inégalités sociales. Écoute, suivi, médiation, tout ce qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement psychologique et social des enfants et des adolescents, leurs conditions d'études, leur réussite scolaire et l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir, sont essentiels pour lutter contre les déterminismes. La création du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale reconnaît l'ensemble de ces missions et conforte les spécificités de chaque spécialité : éducation développement et apprentissages (EDA) dans le premier degré, éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) dans le second degré.

**DANS LE PREMIER DEGRÉ : ENFIN, UN STATUT !**  
La création du statut de psychologue clarifie la position institutionnelle des psychologues dans les écoles et permet de pérenniser la fonction en assurant le renouvellement de la profession. Le SNUIPP-FSU a obtenu que :  
• les missions ne soient pas réduites à l'évaluation psychologique ni aux interventions en situation d'urgence mais regroupent l'ensemble des missions qui étaient celles des psychologues jusque-là : participation aux projets d'école, activités de formation...  
• la prévention et l'accompagnement psychologique soient maintenus et renforcés ;  
• l'intervention du psychologue au sein du RASED se poursuive, permettant ainsi la mise en place concertée d'aides spécialisées dans l'école ;  
• les avantages en termes de carrière, rémunérations, indemnités et conditions de travail soient conservés ; que l'intégration des psychologues en poste se fasse selon un choix d'option, sans concours ni exigence de diplômes supplémentaires.

**DANS LE SECOND DEGRÉ, DES MISSIONS CONFORTÉES ET UNE CARRIÈRE REVALORISÉE**  
Le SNES-FSU a obtenu que :  
• psychologie et orientation soient officiellement liées. Les spécificités de l'intervention tant au sein des CIO et de l'institution scolaire que vis-à-vis des partenaires extérieurs sont reconnues. C'est un levier important pour mieux combattre les tentatives de réduction de l'orientation à la gestion des flux et les projets de régionalisation des CIO ;  
• les Psy-ÉN EDO obtiennent enfin, avec la création du corps unique, les mêmes avantages de carrière que les autres personnels du second degré : nouvelle carrière plus rapide, hors-classe pour tous, création de la classe exceptionnelle ;  
• la spécificité des fonctions de D-CIO soit préservée. Face aux menaces de décentralisation, le SNES-FSU a obtenu le maintien des CIO dans l'Éducation nationale et continue de revendiquer une véritable prise en compte des missions particulières et de la charge de travail des D-CIO, notamment par la transformation et la revalorisation de leur indemnité de charge administrative.

**NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !**

# " Plan Marshall " pour les écoles marseillaises : un scandale !

Annoncé en grande pompe par Jean-Claude Gaudin, « le plan Marshall » voté lundi 16 octobre par le conseil municipal n'aura « aucun équivalent dans l'Histoire de Marseille ni dans aucune autre ville d'ailleurs », selon les propos du maire.

Ce plan prévoit, en 6 ans, la démolition de 31 écoles (les fameuses écoles à structure métallique de type GEEP ou « Pailleron ») contre la construction ou reconstruction de 34 écoles. Il est évident que ces écoles relèvent de l'urgence absolue (terme utilisé l'année dernière pour ces écoles construites il y a plus de 40 ans). En revanche, il ne semble pas y avoir de plan Marshall pour les 413 autres écoles marseillaises dont chacun appréciera le degré d'urgence dans leur entretien.

Mais le scandale n'est même pas là. C'est le mode de financement choisi par la majorité municipale qui pose problème, avec un coût réel exorbitant à long terme et de l'ingérence dans le domaine public. En effet, la mairie prévoit un accord cadre de Partenariats Public-Privé (PPP) à l'instar de la construction du nouveau stade Vélodrome que les Marseillais devront payer encore longtemps.

Dans ce mode de financement, la municipalité confiera la totalité du projet à des entreprises privées. La ville versera ensuite des loyers, d'environ 41 millions d'euros par an pendant 25 ans, soit un coût total de 1,04 milliard d'euros. Ces opérations PPP ont fait la preuve du surcoût qu'elles entraînent pour les collectivités et donc pour les contribuables. Le surcoût est d'ores et déjà chiffré à plus de 100 millions d'euro, soit plus de 4 millions par an, presque autant que le budget dégagé par l'Etat l'an dernier. Ce dispositif permet à court terme au maire de maintenir la stabilité d'un budget municipal annuel mais surtout d'endetter pour les 25 ans à venir ses futurs successeurs et, avec eux, la population marseillaise.

Sur le plan éthique, c'est d'une véritable privatisation de la gestion du bâti des écoles publiques qu'il s'agit. Une fois de plus, la mairie se défait de ses responsabilités mais cette fois de la pire des façons. Après le stade Orange vélodrome, à quand l'école Bouygues élémentaire ?

**Sur le plan éthique, c'est d'une véritable privatisation de la gestion du bâti des écoles publiques qu'il s'agit. Une fois de plus, la mairie se défait de ses responsabilités mais cette fois de la pire des façons. Après le stade Orange vélodrome, à quand l'école Bouygues élémentaire ?**

Frédéric Bertet



## DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE  
OU QUE VOUS SOYEZ



[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel**  
Enseignant



## QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

**CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE**

**1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE**  
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : [07901@creditmutuel.fr](mailto:07901@creditmutuel.fr)

**6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE**  
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : [0790101@creditmutuel.fr](mailto:0790101@creditmutuel.fr)

**20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON**  
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : [0790102@creditmutuel.fr](mailto:0790102@creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel**  
Enseignant

# Migrants : de la Roya à Marseille...

## Entretien avec Pierre Stambul, militant de la FSU et de l'UJFP\*

### Qui sont les Migrant-es ?

La plupart des arrivées récentes viennent du Soudan et en particulier du Darfour où les massacres ont repris. Un départ en camion du Darfour en pleine guerre. Des attaques incessantes en Libye. Des camps de « réfugiés » installés avec la complicité de l'Europe. Les jeunes ont subi des sévices dont ils gardent la trace. Ils ont pu s'échapper, tenter une traversée en bateau. Ils étaient 150 sur un Zodiac qui les a amenés sur un bateau plus grand. De Tarente, ils ont pu gagner Vintimille en train. De là, il a fallu marcher jusqu'à la France.

### En quoi la politique de l'Etat est-elle humiliante et indigne ?

La frontière franco-italienne a été rétablie il y a deux ans. Contre les migrant-es bien sûr. Il y a des policiers et/ou des gendarmes au péage de la Turbie, sur les routes menant de Vintimille à Menton ou à Breil-sur-Roya. Les contrôles se font entièrement au faciès et dans tous les trains, la fouille est systématique, en particulier visant les Noirs.

La frontière étant fermée, ils/elles dorment sous les ponts et restent souvent malades et sans ressources dans ce cul-de-sac. Donc, ils tentent de passer en France. En deux ans, on compte avec certitude 16 mort-es (écrasé-es, noyé-es, électrocuté-es, victimes de chutes depuis une falaise). Certain-es font le chemin à pied de Vintimille à Breil-sur-Roya : 2 jours d'une marche dans la montagne assez dangereuse avec le risque permanent d'être pris par la police française.

### Quelles sont les solidarités concrètes ?

Fidèle à ses positions fondamentales, l'UJFP se bat pour le « vivre ensemble dans l'égalité des droits » au Proche-Orient comme en France. Elle dénonce le racisme sous toutes ses formes. Lancé en avril 2017, le « manifeste des enfants cachés »

commence par : « sans la solidarité de délinquants, nous ne serions pas là ». D'où l'idée de « l'expédition » du 16 août : 6 membres de l'UJFP (âgés de 60 à 85 ans) sont partis à Nice. La demande était simple : obtenir que les migrants soient enregistrés. Le face-à-face avec la gendarmerie a duré 3 heures. Nous avons alors sorti des calicots : « Union Juive Française pour la Paix. La solidarité n'est pas un délit » avec 4 biographies, par exemple : « véhicule piloté par Pierre, fils de Yakov, membre du groupe Manouchian, déporté à Buchenwald ». À Nice, les majeurs ont pu (difficilement) faire enregistrer leurs demandes d'asile. Quant aux mineurs, ils sont partis à Marseille avec les membres de l'UJFP.

### Et à Marseille ?

On a juste « exfiltré » quatre jeunes garçons d'une zone de non-droit. Dans la seule ville de Marseille, il y a entre 60 et 160 enfants dans la rue. Ils dorment autour de la gare. On les dirige vers certains endroits où ils peuvent de temps en temps manger ou se doucher. L'ADDAP 13 (Association départementale pour le développement des actions de prévention) dépend du conseil régional. Elle a 21 places et une liste d'attente qui ne laisse quasiment aucun espoir pour nos mineurs d'avoir un hébergement avant l'hiver. Ces jeunes ont quand même été enregistrés et longuement écoutés. Pour trois d'entre eux, on a trouvé une solution d'accueil. Mais que fait-on pour tous ceux qui sont bloqués à Vintimille ? Pour tous ceux qui sont dans la rue ? Il est temps de dire collectivement : « ça suffit, c'est une honte ! » et d'imposer un accueil digne.

Entretien réalisé par Pierre-Marie Ganozzi

\*Union Juive Française pour la Paix

## ASSURANCE SCOLAIRE MATERNELLE/ÉLÉMENTAIRE



La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE  
protège intégralement vos élèves.

### ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Recommandée par la



Tous nos engagements sur [mae.fr](http://mae.fr)

MON PREMIER ASSUREUR